Cadre de réponse.

Critère d'attribution n°5 : dispositions environnementales et sociales/sociétales : 20 %

Volet environnementale valant 10% de la note globale.

- Démontrer les moyens mis en œuvre pour réduire les émissions de GES liés aux transports de l'équipement, ainsi que ceux mis en œuvre lors des déplacements de vos collaborateurs lors de l'installation de l'équipement et lors des formations destinées aux agents INRAE. (2 points)

- Démontrer les moyens mis en œuvre pour réduire les volumes de déchets liés aux conditionnements de l'équipement. (2 points)

- Disponibilité des pièces détachées (préciser notamment le délai de disponibilité de toutes pièces critiques …). (1 points)

- Consommation électrique de l'équipement. (2 points)

- Évolutivité logicielle et lutte contre l'obsolescence (3 points)

Volet social/sociétal valant 10% de la note globale.

- Présenter votre démarche de lutte contre les discriminions concernant la promotion de l'égalité professionnelle femme-homme. Fournir tout justificatif permettant d'apprécier votre politique. (3 points)

- Présenter votre démarche de lutte contre les discriminations en faveur des travailleurs en situation de handicap, juniors…(2 points)

- Ethique de la chaîne d'approvisionnements : présenter votre politique concernant le suivi de votre chaine d'approvisionnement. Fournir tout justificatif permettant d'apprécier votre politique. (5 points)